Procès-verbal du Conseil Municipal

du mardi 3 juin 2025 – 18h00

L'an 2025, le trois juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune du MAY-SUR-EVRE, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Alain PICARD, Maire

Alain MORINIERE, Hervé GARREAU, Marie-Claude ROCHAIS, Christian DAVID, Marie-Noëlle JOBARD, Florence DABIN, Adjoints au Maire, Maurice MARSAULT, Didier HUMEAU, Loïc GUITET, Didier MINGOT, Jacques BARRE, Vincent COPIN, Nelly GIRARD, Nicolas MARTIN et Alice LAZAR, Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nom du mandant :	**Nom du mandataire**
Catherine ROZE	Alice LAZAR
Jean-Claude LECHAT	Alain PICARD
Hélène BOUCHET	Marie-Claude ROCHAIS

Absentes :

Mmes Noëlle ROUSSEAU, Isabelle BARDOUIL, Séverine RIPOCHE et Mélanie CHENE et M. Guillaume BILLAUD.

En application des articles L5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Mme Nelly GIRARD comme secrétaire de séance.

01 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2025

Le procès-verbal du 24 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

02 – Décisions prises par M. le Maire en vertu d'une délégation du conseil municipal (article L2122-22 du code général des collectivités territoriales) – Délibération du 25/05/2020

Dépenses engagées supérieures à 4 000 € HT au 15 février 2021.

Fonctionnement			
Date	**Objet de la décision**	**Tiers**	**Montant HT**
14/04/2025	Engrais	Ripert SAS	8 263,00
17/04/2025	Assurance statutaire	CDG	44 258,41

Investissement			
Date	**Objet de la décision**	**Tiers**	**Montant HT**
08/04/2025	CTM – lot n°4 – Dallage industriel	PLACEO OUEST	49 324,13
	CTM – lot n°7 – Métallerie	TECHNIQUE DESIGNE	23 677,52
	CTM – lot n°8 – Menuiseries extérieures alu	ATLANTIQUE OUVERTURE	18 040,58
	CTM – lot n°6 -Couverture métallique	BELOUIN	98 677,27
	CTM – lot n°5 – Charpente – bardage	TRILLOT	94 024,04
	CTM – lot n°15 – Plomberie	TCS	36 239,20
14/04/2023	CTM – Maîtrise d'œuvre	GREGOIRE	4 033,26
05/05/2025	Panneaux de signalisation	NADIA	4 166,60
07/05/2025	CTM- lot n°8 – Menuiseries extérieures alu	ATLANTIQUE OUVERTURE	21 581,45
	CTM – lot n°6 -Couverture métallique	BELOUIN	15 167,82
	CTM – lot n°5 – Charpente – bardage	TRILLOT	57 864,11
	CTM – lot n°5 – Charpente – bardage	LE COPEAU – sous-traitant	12 500,00
	CTM – lot n°15 – Plomberie	TCS	12 059,74
	CTM – lot n°1 – Terrassement	CHARIER TP	23 054,53
	CTM – lot n°9 – Doublage, cloisons sèches	SYTHAC	19 198,33
16/05/2025	CTM – lot n°14 – Electricité	MBR ENERGIES	25 829,66
22/05/2025	Travaux d'étanchéité – Eglise	GOHARD	10 075,89

<u>03 - Finances - Budget commune – Approbation du compte de gestion du receveur de l'exercice 2024 – Décision</u>

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian DAVID, Adjoint en charge du pôle Finances qui explique qu'il y a eu une erreur dans la rédaction de la délibération n°19, l'arrondi pour la taxe foncière non bâti a été fait à l'arrondi supérieur et non à l'arrondi inférieur comme exigé par la DGFIP. La différence porte sur 0.01%.

Considérant la présentation des orientations budgétaires du 26 février 2025,

Considérant les réunions de la Commission Finances les 5 et 12 février et 12 mars 2025,

Considérant la délibération n°19 en date du 27/03/2025,

Considérant les remarques de la direction générale des finances publiques quant au taux de la taxe foncière non bâti et sa non-concordance avec l'état 1259COM,

Il convient d'annuler et remplacer la délibération ci-dessus référencée,

Vous trouverez ci-après les taux des impôts directs locaux.

Désignation des taxes	Taux 2024	Taux 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	46,94 %	46,94%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46,96 %	46,96%
Taxe d'habitation	15,47 %	15,47%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- ***APPROUVE*** les taux d'imposition 2025 susvisés.

- ***AUTORISE*** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

M. Christian David rappelle qu'en fin d'année il avait informé le conseil municipal que la commune avait reçu une somme de 45 000 € supplémentaire pour la taxe d'habitation. La commune vient d'être informée qu'elle va être ponctionnée de 33 000 euros sur ces 45 000 € au titre d'un trop perçu en 2024 sur les logements vacants. Malheureusement, cette somme ne va pas être retirée des recettes mais doit être mandatée, donc elle va impacter les dépenses de fonctionnement, or les crédits nécessaires n'ont pas été ouverts donc lors du prochain conseil une décision modificative sera proposée. M. Alain Morinière demande si les 33 000 € de dépenses en moins ont déjà été ciblées. Pour M. Christian David il y a peu de marges (électricité et personnel). Mme Alice Lazar précise que la commune respecte le principe de sincérité budgétaire lors de la préparation budgétaire, donc les 33 000 € devront être trouvés lors de l'exécution budgétaire.

Informations diverses

- M. Alain Morinière fait le point sur les travaux d'assainissement en cours. A partir de la fin de semaine, une déviation va être mise en place. Il ne cache pas que la situation est un peu tendue avec les commerçants. M. Alain Morinière a demandé qu'aucun tuyau ne soit stocké devant les commerces. Concernant le chantier en lui-même, les choses avancent normalement. M. le Maire rappelle que tout le monde a été prévenu et que des réunions publiques ont été organisées. Il rappelle que l'on ne peut faire de tels travaux sans perturber un peu la vie de la commune. Un affichage spécifique a été mis en place pour indiquer que les commerces sont ouverts et accessibles pendant les travaux.

- M. Didier Mingot fait le point sur le chantier du nouveau centre technique municipal. Les derniers panneaux photovoltaïques ont été posés en fin de semaine dernière. Actuellement, les peintures sont en cours. Il restera à poser la cire sur le sol. Normalement, la date de fin juin est maintenue pour la réception. Le principal souci actuellement est lié au délai imposé par ENEDIS pour poser le câble afin de rejoindre le transformateur. Enedis annonce un délai de 3 mois ce qui empêchera les travaux de goudronnage.

- M. Didier Mingot indique que les toilettes autonomes sont installées. Ils seront accessibles de 6h à 22h.

Fin de séance 18h30